

*Initiatives ministérielles*

relations fédérales-provinciales en matière d'immigration, les exigences relatives aux visas, les questions liées aux réfugiés, l'application de la loi, le règlement des différends, les demandes de citoyenneté et l'enregistrement et la promotion de la citoyenneté.

Évidemment, la citoyenneté ne se résume pas à prêter serment et à obtenir des documents. D'une certaine façon, ce n'est qu'un début. C'est pourquoi le nouveau ministère jouera un rôle de chef de file dans le renforcement des valeurs, de l'identité et de l'engagement requis de tous les citoyens, tant ceux qui sont nés ici que ceux qui ont choisi de venir vivre au Canada. La citoyenneté, comme l'immigration, est une voie à double sens.

Nous célébrons aujourd'hui le 125<sup>e</sup> anniversaire du service de l'immigration du Canada. Ce projet de loi constitue une autre étape de l'évolution de notre législation en matière d'immigration et de citoyenneté. Ce projet de loi établira le cadre intégré et simplifié dont nous avons besoin pour relever les défis et profiter des immenses possibilités qu'offrent la citoyenneté et l'immigration.

Tous les députés reconnaissent que nous devons réformer nos politiques d'immigration et examiner le rôle à long terme de l'immigration et de l'édification du pays. Nous reconnaissons tous que le système nécessite des améliorations. Nous savons tous qu'il importe de redéfinir et de renforcer nos politiques relatives à la citoyenneté. Et nous savons à quel point les questions liées à l'immigration influent sur le monde d'aujourd'hui.

Notre gouvernement a pris des mesures concrètes sur ces questions, et il continuera de le faire. Et nous le faisons, à mon sens, avec la collaboration réelle de tous dans cette enceinte. En tant que Canadiens, nous devons avoir une vision plus large de l'immigration, nous devons avoir une meilleure idée de nos objectifs et du genre de pays que nous voulons construire. Nous devons régler les problèmes de notre système d'immigration et mettre un terme aux abus d'une poignée d'immigrants qui nuisent à la vaste majorité des nouveaux venus honnêtes et travailleurs.

Un auteur canadien a déjà dit qu'il y avait un réfugié dans chacun d'entre nous. Nous devons nous efforcer davantage d'inciter la communauté internationale à trouver une solution aux problèmes de 20 millions de réfugiés par année et, plus particulièrement, à celui de la protection des femmes qui fuient la persécution fondée sur le sexe.

[Français]

Le gouvernement a pris des mesures à ce sujet et il continuera d'en prendre. Nous le faisons avec la collaboration de tous et toutes à la Chambre des communes. Grâce aux mesures législatives proposées concernant l'établissement du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, nous allons disposer de la structure intégrée et simplifiée essentielle pour nous permettre de régler les problèmes et de profiter des possibilités énormes en matière d'immigration et de citoyenneté.

• (2040)

[Traduction]

Cette mesure législative établit une structure moderne, efficace et intelligente. Grâce à cette structure, nous serons mieux équipés pour introduire et appliquer des politiques équitables et ouvertes afin de réunir les familles, d'offrir un abri sûr aux réfugiés, d'utiliser l'immigration comme pierre angulaire de la

croissance économique et de promouvoir le concept et les principes de la citoyenneté.

Cette mesure législative n'a manifestement pas pour but d'exposer certains détails de la politique de l'immigration et de la citoyenneté. Le projet de loi C-35 a pour but de constituer un nouveau ministère pour exécuter les politiques dont nous aurons finalement convenu.

Madame la Présidente, J'ai commencé en disant que cette mesure législative était courte et directe. C'est important.

[Français]

Je presse donc les membres de la Chambre des communes d'adopter sans tarder ce projet de loi pour que nous puissions améliorer les politiques de la citoyenneté et de l'immigration et ainsi contribuer à l'avancement de notre pays. Cette loi est un pas en avant.

[Traduction]

Cette mesure positive profitera au Canada et à tous les Canadiens.

[Français]

**M. Osvaldo Nunez (Bourassa):** Madame la Présidente, ce soir, je prends la parole dans le cadre de la discussion en troisième lecture du projet de loi C-35, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Encore une fois, comme je l'ai déjà fait en deuxième lecture, je vous annonce que je voterai contre ce projet de loi, à peu près pour les mêmes raisons déjà invoquées dans mon discours du 13 juin dernier en cette Chambre.

Comme il n'y avait aucun document écrit expliquant ce projet de loi complexe, car il modifie plusieurs lois, j'ai relu avec attention le discours de présentation prononcé par le ministre lors du dépôt de ce projet de loi. Malheureusement, aucun détail ni aucune justification précise n'a été apporté par le ministre à cette occasion. En fait, dans son long discours, il n'a abordé que les questions générales de politique en matière de citoyenneté et d'immigration et, naturellement, encore une fois, il a fait l'éloge de son gouvernement.

Je suis d'accord avec le principe du projet de loi et avec la fusion des fonctions de l'immigration et de la citoyenneté au sein d'un même ministère. Cependant, il y a des gens, incluant moi-même, qui se posent la question sur le nom du ministère, à savoir s'il ne devrait pas s'appeler le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté et non à l'inverse, le mot «Immigration» précédant celui de la «Citoyenneté».

En effet, pour les dizaines de milliers de nouveaux arrivants qui viennent s'établir chaque année au Canada, on est d'abord immigrant et, par la suite, après quelques années, on devient citoyen.